



Procès-verbal : Assemblée des délégués EIT.swiss

Le : Jeudi, 24 novembre 2022
Lieu : Best Western Hotel Beaulac, Esplanade Léopold Robert,
2000 Neuchâtel, Salle Léopold Robert
Heure : 10h00 – 12h04

PARTICIPANTS

Membres du Comité, délégués des sections, délégués à mandat direct, invités et collaborateurs de l'administration centrale EIT.swiss

ORDRE DU JOUR

1. Allocution de bienvenue et bref rapport du président

A 10h00, le président d'EIT.swiss, Michael Tschirky, souhaite chaleureusement la bienvenue aux membres du Comité, aux présidents d'honneur, aux membres d'honneur, aux délégués des sections, aux délégués à mandat direct, aux invités et aux collaborateurs de l'administration centrale à l'assemblée des délégués d'automne, qui se tient pour la première fois à Neuchâtel. Il se rappelle volontiers qu'en 2019, lors de l'assemblée générale à Neuchâtel, des jalons importants ont été posés pour l'avenir, lorsque des nouveaux statuts et le changement de nom de l'USIE en EIT.swiss ont été décidés par l'assemblée. Il déclare l'assemblée des délégués de ce jour à Neuchâtel comme ouverte.

Les délégués ont reçu les documents pour l'assemblée des délégués conformément aux délais stipulés dans les statuts. Aucune motion et aucun recours n'ont été déposés dans le délai stipulé et l'ordre du jour adapté a été envoyé avant l'assemblée, avec le document pour le point 7 de l'ordre du jour.

Les participants ne souhaitent pas de modification à l'ordre du jour.

Le président en vient à son bref rapport. Lors de cette assemblée, il rend compte des trois blocs de thèmes suivants :

Objectifs du Comité 2023

Michael Tschirky explique les objectifs que le Comité s'est fixés pour 2023 :

- Accompagnement et surveillance des négociations sur la CCT conformément aux directives de l'AD d'automne 2022
- Initiation et accompagnement du remaniement de la FPS Electro et Informatique du bâtiment en vue de développer des formations continues adaptées à l'avenir et au marché. Lors de sa séance du 23.11.2022, le Comité a formulé une motion correspondante à l'attention de la C-AQ. Le calendrier et la procédure de la révision seront présentés aux délégués lors de l'assemblée de printemps 2023.
- Concrétisation et planification de la mise en œuvre des objectifs pluriannuels adoptés par l'AD d'automne 2022.



Evolution des autorisations de contrôler

Michael Tschirky mentionne le nombre d'examens réussis de la formation professionnelle supérieure et son impact sur l'évolution du nombre de personnes habilitées à contrôler à l'aide d'un diagramme et fait remarquer qu'après une baisse en 2019/2020, une détente se dessine à nouveau dans ce domaine en ce qui concerne le nombre d'examens réussis. Il explique que la baisse des années 2019/2020 était principalement due au passage du règlement d'examen 2003 à la nouvelle PO 2017 et à la pandémie du coronavirus. Les problèmes dans le secteur du contrôle et l'interprétation actuelle de l'OIBT ne seront toutefois pas résolus par l'augmentation du nombre de diplômés. Afin de concevoir l'avenir de l'OIBT, le Comité a mis en place un groupe de travail qui se penchera sur les besoins de l'OIBT et sur une solution orientée vers l'avenir.

Fonds social FAK Spida / Catalogue des prestations

Le troisième sujet abordé par Michael Tschirky est le fonds social CAF Spida, dont la réduction des prestations a suscité un certain mécontentement au sein de la branche.

Après un bref historique sur le but du fonds social en faveur des membres des associations fondatrices de 1943, il mentionne que la mission essentielle du conseil de fondation paritaire est la responsabilité globale de l'équilibre financier de la fondation et qu'il doit poser à temps les jalons pour que le fonds social ne se trouve pas dans une situation difficile. En mai 2020, le conseil de fondation a été informé de la situation financière du fonds social pour les années 2020-2029 et il s'est avéré que si la situation de départ reste inchangée et que les revenus du capital (placements groupés avec caisse d'allocations familiales) sont de 0%, les fonds seront presque épuisés en 2024. Face à cette situation, le conseil de fondation a cherché une solution, tout en sachant que le rendement n'est que peu influençable, et il a décidé de ne pas augmenter les cotisations, ce qui aurait entraîné une charge financière supplémentaire pour toutes les entreprises. En raison de l'évolution attendue des prestations jusqu'en 2029, le conseil de fondation a décidé d'adapter le catalogue des prestations et que les prestations suivantes, qui n'ont pas de base dans la CCT, ne seront plus remboursées à partir du 01.01.2023 : Allocations de naissance, mandat politique, activité d'expert aux EFA, service long APG et salaire différé. Il mentionne en particulier les prestations pour les experts et constate que seul un tiers environ de ces prestations a été utilisé jusqu'à présent. En ce qui concerne les mandats politiques, il précise qu'EIT.swiss soutient les activités politiques des membres, mais que celles-ci doivent être financées sur demande par le budget d'EIT.swiss et non par un fonds social.

Cette annonce a été envoyée par la Spida à tous ses clients le 18.07.2022 et a également été publiée dans le Magazine EIT.swiss et dans la Fenêtre Spida. Michael Tschirky se fera un plaisir de répondre aux questions sur ce sujet et de donner des renseignements à la fin de l'assemblée.

Pour conclure son bref rapport, il mentionne encore les élections de renouvellement du Conseil d'Etat du canton de Zoug, à l'occasion desquelles deux collègues de la branche, Andreas Hostettler et Florian Weber, ont été réélus au Conseil d'Etat.

Michael Tschirky conclut son bref rapport et passe à la partie statutaire de l'assemblée.

2. Election des scrutateurs

Christian Bertschinger, délégué à mandat direct de Burkhalter Technics AG et Roman Iten, EIT.zentralschweiz, sont proposés en tant que scrutateurs. Ils sont confirmés avec des applaudissements.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 avril 2022

Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 28 avril 2022 a été publié sur le site Web et a été envoyé encore une fois sous forme de lien avec les documents de l'assemblée des délégués de ce jour.

Lors de la dernière assemblée des délégués, une motion a été déposée par Didier Guglielmetti, délégué d'EIT.ticino, demandant l'encouragement du photovoltaïque. Le Comité d'EIT.swiss a consacré une attention particulière à cette demande et Michael Tschirky informe de la mise en œuvre suivante de l'un des points demandés :



A partir de l'année prochaine, EIT.swiss proposera une formation avec certificat en collaboration avec suissetec. Le cours est conçu comme une formation continue pour les collaborateurs de la branche électrique, avec un accent particulier sur les thèmes de l'enveloppe du bâtiment et du montage de panneaux photovoltaïques (Skills sur le toit). Le cours se termine par un test et une évaluation par les animateurs du cours. Les personnes ayant réussi reçoivent ensuite un certificat délivré conjointement par EIT.swiss et suissetec. Le cours sera proposé dans les trois régions linguistiques. Il dure 5 jours et coûte 1'500 francs par participant. Des informations détaillées sur le cours suivront dans les semaines à venir.

Michael Tschirky mentionne également que le Comité a pris la décision, lors de sa séance du 23.11.2022, que les événements qui concernent l'ensemble de la branche (assemblée générale et journée de la branche) seront également traduits simultanément en italien. EIT.ticino peut demander une traduction en italien pour d'autres événements avec avis préalable assez à l'avance. Le Comité a ainsi répondu à une demande d'EIT.ticino formulée lors de l'assemblée générale de Flims.

Le président soumet le procès-verbal à la discussion. Le procès-verbal et les mesures tirées du procès-verbal sont approuvés à l'unanimité. Le président remercie la rédactrice du procès-verbal.

4. Présentation et approbation du budget et des cotisations des membres 2023

Le président donne la parole à Herbert Laubscher, chef des finances et vice-directeur d'EIT.swiss, pour le point de l'ordre du jour « Présentation et approbation du budget et des cotisations des membres 2023 ».

Budget 2023

Herbert Laubscher présente un résumé global du budget, qui contient la troisième et dernière tranche d'un montant de 1.07 millions de francs de la campagne d'image approuvée par les délégués. Les comptes annuels 2022 présentent un montant légèrement inférieur pour ce poste, car l'année précédente, nous avons déjà travaillé pour 2022. EIT.swiss s'attend à un chiffre d'affaires de 16,4 millions de francs, l'augmentation se répartissant sur toutes les catégories de produits. Le résultat avant amortissements, résultat financier et impôts, avec un déficit de 523 mille francs, est meilleur d'un bon demi-million de francs par rapport au budget de l'année précédente et meilleur de 282 mille francs par rapport aux comptes annuels 2021. Les amortissements se situent à environ 550 mille francs, suite à l'augmentation des investissements dans le LCE et les numérisations des examens dans le passé et au renouvellement toujours nécessaire de l'infrastructure informatique.

Les explications détaillées se trouvent dans les commentaires relatifs au budget, qui ont été envoyés sous forme de lien avec l'invitation à l'assemblée des délégués.

Le budget 2023 ne suscite aucune question.

Cotisations des membres 2023

Herbert Laubscher présente également les cotisations des membres pour 2023. Les cotisations des membres pour les entreprises soumises à la CCT et celles pour les entreprises non soumises à la CCT restent inchangées. Les cotisations des membres ne suscitent aucune question et aucun commentaire.

Michael Tschirky remercie Herbert Laubscher pour la présentation du budget et ses explications. Il constate que le projet du Musée des transports, pour lequel un montant est prévu dans le budget, représente une chance unique pour présenter nos professions.

Il soumet le budget au vote. Les délégués suivent la motion du Comité et approuvent le budget 2023 avec une abstention (aucune voix-contre).



Les cotisations des membres sont soumises au vote. Les délégués approuvent à l'unanimité les cotisations des membres pour 2023.

5. Approbation des objectifs pluriannuels

Dans le cadre du développement de l'association, le Comité a décidé lors de sa séance à huis clos d'élaborer un programme pluriannuel et d'impliquer davantage les sections dans ce processus. Dans un premier temps, le Comité a examiné le principe directeur qui, selon lui, est toujours valable. Il s'en tient également toujours à la vision « Représentant principal de la technique du bâtiment ». La stratégie énergétique a été explicitement intégrée dans les valeurs et principes fondamentaux. Dans le principe directeur, l'objectif concernant les structures, processus et outils modernes a été supprimé, et un nouvel objectif a été ajouté en matière de stratégie énergétique.

Le principe directeur est le point de départ du programme pluriannuel et a été adapté comme suit :

- Nouveau principe : « EIT.swiss participe activement à la stratégie énergétique ».
- Nouvel objectif de l'association : « EIT.swiss contribue activement à la réalisation des objectifs énergétiques. EIT.swiss s'engage en faveur des objectifs de la stratégie énergétique. Il met en œuvre des mesures qui contribuent à la réalisation de ces objectifs ».

Les objectifs du programme pluriannuel ont été élaborés lors de la conférence des présidents :

- EIT.swiss augmente son influence sur la politique
- Le domaine de la formation non-formelle est coordonné en permanence avec les sections. Il réagit avec agilité aux besoins changeants du marché et établit des labels de valeur (exemple actuel : formations intersectorielles avec des coopérations, comme actuellement avec suissetec).
- Les membres et les sections bénéficient de prestations modernes et de qualité à des prix attractifs.
- Les professions d'EIT.swiss sont attrayantes, modernes et orientées vers l'avenir. Un nombre suffisant de places de formation est proposé pour couvrir les besoins de main-d'œuvre qualifiée.

Hansjörg Wilde, délégué à mandat direct d'ETAVIS Kriegel + Schaffner AG, demande si le soutien actif de la stratégie énergétique concerne la stratégie énergétique 2050 de la Confédération. La réponse à cette question est « oui ».

Aucune autre question n'est posée. Le Comité va maintenant travailler à la mise en œuvre des objectifs pluriannuels. Les délégués seront informés de l'état de réalisation des objectifs au moins une fois par année, à l'occasion de l'assemblée de printemps.

Le Comité demande aux délégués d'approuver les objectifs pluriannuels. Les objectifs pluriannuels sont soumis au vote.

Les délégués approuvent les objectifs pluriannuels à l'unanimité. Michael Tschirky remercie les délégués et explique la procédure ultérieure.

6. Négociations salariales 2023

Michael Tschirky donne la parole à Susanne Jecklin, membre du Comité et successeuse de Pierre Schnegg comme présidente de la CPN et de la commission pour le partenariat social CPS.

Susanne Jecklin remercie Pierre Schnegg de l'avoir introduite dans ces activités au sein de ces deux commissions et rend compte de la préparation et du déroulement des négociations salariales 2023. Elle informe du résultat de ces négociations. Les augmentations suivantes des salaires effectifs ont été décidées à partir du 1^{er} janvier 2023 :

1. Tous les travailleurs soumis à la CCT bénéficient d'une **adaptation salariale de 2% (brut) de la somme des salaires AVS, avec date de référence au 31 décembre 2022.**



2. Pour les augmentations de salaire individuelles, **0.5% (brut) de la somme des salaires AVS des travailleurs soumis à la CCT au 31 décembre 2022** doivent être utilisés.
 3. Les augmentations de salaire accordées après le 30 septembre 2022 aux travailleurs soumis à la CCT peuvent être prises en compte.
- Les salaires minimaux restent inchangés (état au 1^{er} janvier 2022).

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune question.

7. Approbation des points clés du mandat de négociation pour la CCT à partir de 2024

Susanne Jecklin mentionne que le texte du mandat a été tenu intentionnellement plus minimaliste et moderniste en ce qui concerne son contenu et explique le contexte et le processus qui ont conduit à l'élaboration des points clés de ce mandat de négociation. Le groupe d'accompagnement, qui a analysé la CCT au préalable et qui a préparé une proposition à l'attention de la CPS, reste actif et continuera à accompagner le processus de négociation. Le Comité a également été davantage impliqué dans la préparation du mandat de négociation. Les points clés du mandat de négociation soumis aujourd'hui au vote sont une synthèse et un consensus de tous les travaux préparatoires.

Les objectifs du mandat de négociation sont les suivants :

- Le processus de négociation doit être mené sans pression du temps. Cela signifie également qu'il ne doit pas y avoir de convention à tout prix si elle ne permet pas de satisfaire à des points clés importants pour les employeurs. Ce point est lié au dernier point du mandat de négociation.
- Les délégués doivent décider des exigences minimales de la délégation de négociation, la branche est ainsi mieux impliquée. Lors de l'assemblée des délégués de ce jour, le vote portera sur un paquet minimal. Les délégués décident des modifications du mandat de négociation pendant les négociations.
- La délégation de négociation informe régulièrement les membres de la CPS et, si nécessaire, le Comité de l'état des négociations.
- Une réunion de lancement (kick-off meeting) sera organisée avec les syndicats. Susanne Jecklin, Patrick Sommer et Michael Tschirky et/ou Thomas Emch participeront à ce kick-off meeting du côté des employeurs. Une proposition consiste à confier la direction des séances et la gestion du secrétariat à des personnes externes.

Susanne Jecklin explique les points clés du mandat de négociation. Les points clés du mandat de négociation, qui doivent être approuvés aujourd'hui par les délégués, sont les suivants :

- Les dispositions complémentaires existantes ne sont plus valables dès l'entrée en vigueur de la nouvelle CCT. Aucune nouvelle disposition complémentaires régionale ou cantonale ne peut être introduite (art. 6 CCT).
- Les travailleurs bénéficient d'une plus grande flexibilité du temps de travail.
- Le temps de travail est réglé comme suit :
 - Le décompte du temps de travail est effectué sur une période d'un an.
 - Un nombre d'heures de travail à effectuer chaque année (nombre de jours de travail par an multiplié par le nombre d'heures de travail par jour) est fixé.
 - La durée hebdomadaire normale du travail est de 40 heures.
 - La durée hebdomadaire de travail ne doit pas dépasser 50 heures (art. 9 LTr).
 - A la fin de la période de décompte, un solde d'heures est constaté (positif ou négatif).
 - Pour la nouvelle année, un maximum de 150 heures supplémentaires peut être reporté sans paiement sur le temps de travail annuel de l'année suivante.
 - Les heures qui dépassent ce nombre maximum d'heures supplémentaires à reporter sont payées en fin d'année avec un facteur à négocier.
- Aucune négociation n'est menée sur le thème de la retraite anticipée (art. 42 CCT).
- Si aucune proposition de CCT acceptable et prête à être signée n'est présentée d'ici mai 2024, l'AD décidera de la suite à donner, par exemple la résiliation de la CCT ou la prolongation de la CCT alors en vigueur.



La CPS discute encore d'autres points en dehors des points clés soumis au vote aujourd'hui (par ex. jour de carence pour les apprentis, adaptation automatique des salaires, pas de négociations sur les contributions, congé de paternité, rayon). Les points clés d'aujourd'hui constituent toutefois un « fil rouge » sur lequel il s'agit de faire le moins de concessions possible.

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune question. Didier Guglielmetti, EIT.ticino, remercie pour le travail accompli et le professionnalisme. Il est convaincu que l'objectif peut être atteint.

Les points clés ne sont pas soumis au vote individuellement. Ils sont soumis au vote « en globo ». Le mandat de négociation de la Commission pour le partenariat social est approuvé par les délégués avec 5 abstentions (pas de voix contre).

Susanne Jecklin remercie les personnes présentes pour leur confiance.

8. Projets dans le domaine de la formation professionnelle

Michael Tschirky donne la parole à Thomas Keller, vice-président du Comité et président du sous-comité de la formation.

Thomas Keller explique que lors de la dernière assemblée des délégués, les délégués ont approuvé la motion sur le développement des formations initiales. Le coup d'envoi du projet « Orfo2022+ » a ainsi été donné. Il montre le graphique avec le déroulement chronologique du projet et les cinq projets partiels. Quatre ateliers ont été organisés pour le premier projet partiel « Profil de qualification », qui a été lancé le 10 mai 2022.

- Le premier atelier a eu lieu le 20 juin 2022 avec des représentantes et représentants de différentes entreprises. Son objectif était d'élaborer des situations de travail futures dans les différents champs professionnels.
- Le deuxième atelier du 30 juin 2022 a été organisé avec des jeunes professionnels. Leur tâche consistait à décrire et à définir des activités et des situations de travail issues de leur quotidien professionnel actuel.
- Le troisième atelier du 26 septembre 2022 s'est à nouveau déroulé avec les participants de l'atelier 1. Leur tâche consistait à condenser les résultats des deux premiers ateliers. Au cours de l'atelier, les professions d'avenir possibles, leurs activités et leurs profils de niveau ont commencé à prendre forme. Une profession d'installation électrique en trois ans, une profession d'installation électrique en quatre ans et une profession de planification en quatre ans se sont cristallisés. L'idée d'une formation de base d'un an et d'une formation initiale de dessinateur a également été discutée.
- Entre le troisième et le quatrième atelier, l'accompagnement pédagogique professionnel a continué à condenser les connaissances acquises jusqu'alors et à les traduire dans un langage conforme à celui du SEFRI. Des compétences opérationnelles ont été formulées pour la profession d'installation électrique et pour la profession de planification. Le quatrième atelier a eu lieu le 16 novembre 2022 avec les participants des ateliers 1 et 3, et les domaines de compétences opérationnelles pour les professions d'installation électrique et la profession de planification ont été validés.

Thomas Keller présente les domaines de compétences opérationnelles pour les trois orientations professionnelles, mais précise qu'il ne s'agit pas de la version définitive et qu'elle ne donne qu'un bref aperçu des orientations de développement. La profession d'installation électrique en trois ans vise à former des praticiens/nes. La profession d'installation électrique en quatre ans forme des prestataires de services et des techniciens. Par rapport aux praticiens, ces derniers sont plus autonomes et peuvent également réaliser des projets plus complexes. La profession de planification en quatre ans comprend la préparation de la planification électrique, l'établissement du projet électrique et de l'appel d'offres pour les projets électriques, les documents d'exécution et l'exécution de tâches administratives.



La suite de la procédure comprend la validation des profils de qualification par le comité de pilotage et le groupe de pilotage du projet « Orfo2022+ ». Un sondage interne auprès des membres sur les résultats du premier projet partiel est prévu entre le 9.1.2023 et le 17.2.2023 auprès des membres. Après une évaluation et d'éventuels travaux de mise au point, les profils de qualification seront soumis à l'approbation des délégués en avril 2023. Ensuite, le deuxième projet partiel « Prescriptions » sera lancé, à nouveau avec des ateliers.

Thomas Keller parle également de la révision de la formation professionnelle supérieure. La Commission Assurance Qualité (C-AQ) a reconnu depuis longtemps la nécessité d'agir dans ce domaine. En raison de l'introduction de la nouvelle formation initiale d'informaticien/ne du bâtiment CFC et des travaux en cours pour Orfo2022+, elle a toutefois encore quelque peu retenu ses travaux. Le moment est maintenant venu de lancer les travaux de révision. La révision doit tenir compte de la segmentation thématique croissante des entreprises, du faible taux de réussite et de l'orientation future de la formation professionnelle supérieure. La C-AQ souhaite une révision simultanée de la FPS en électricité et de la FPS en télématique respectivement en informatique du bâtiment.

Lors de sa séance du 23.11.2022, le Comité a approuvé une motion de la C-AQ, de sorte que la commission puisse désormais commencer ses travaux. Dans un premier temps, il est prévu de procéder à une évaluation des besoins de la branche. Par la suite, un mandat de projet sera formulé sur le modèle de celui du projet Orfo2022+, et soumis à l'approbation des délégués. Cela permettra de garantir que l'implication de l'assemblée des délégués soit également améliorée dans le domaine de la formation professionnelle supérieure.

Ce point de l'ordre du jour ne suscite aucune question et aucun commentaire.

Michael Tschirky remercie Thomas Keller pour la présentation des projets.

9. Divers et échanges

Markus Wäger, EIT.ost, a une remarque en ce qui concerne la formation initiale d'informaticien/ne du bâtiment. Actuellement, il y a plus de candidatures de jeunes en fin de scolarité que de places d'apprentissage libres. Il trouve cela très dommage et désire encourager les sections à inciter les entreprises à créer des places d'apprentissage ; autrement, les jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage se tourneront vers d'autres professions. Dans sa section, on propose par ex. des coopérations entre les lieux d'apprentissage. Il ne faut pas non plus se laisser intimider par l'Orfo, dans la pratique, pas tous les thèmes ne sont aussi intenses que ceux décrits dans l'Orfo.

Gaetano Salonia, EIT.aargau, a une question concernant le nouveau droit de la protection des données à partir de septembre 2023. Il demande si EIT.swiss prévoit un outil sur la manière dont les examens et les cérémonies de fin d'apprentissage doivent être gérés dans les sections et sur les points auxquels les membres doivent être attentifs. Michael Tschirky assure que cette prestation sera mise à la disposition des sections.

Christoph Eymann, délégué à mandat direct de Scherler AG, a une question sur les formations continues. Le problème est que l'on envoie des gens suivre une formation de conseiller en sécurité alors qu'ils préféreraient diriger des chantiers. Il aimerait savoir où en est la formation de « conducteur de travaux » avec brevet fédéral. Michael Tschirky assure que ce sujet a déjà été discuté intensivement au sein de la C-AQ. C'est précisément ce genre de thèmes qui devra trouver sa place dans la révision de la formation professionnelle supérieure.

Aucune autre question n'est posée. Le président clôt la discussion et la partie officielle de l'assemblée des délégués. Il attire l'attention sur les manifestations à venir, dont les WorldSkills à Salzbourg du 24 au 26 novembre 2022, la deuxième journée de la branche EIT.swiss du 17 janvier 2023 à Berne sur le thème des « conditions cadre changeantes pour la branche électrique » avec des exposés intéressants, l'assemblée des délégués et l'échange des secrétariats du 27 avril 2023 à Berne ainsi que l'assemblée générale d'EIT.swiss du 23 juin 2023 à Berne.



Michael Tschirky remercie les personnes présentes pour leur engagement et souhaite à tous du bon temps et un bon retour chez eux.

Pour le procès-verbal :

Michael Tschirky
Président

Eva Bachmann
Direction

20. décembre 2022 / eb
